REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim

MAIRIE

2 place de l'Eglise

67560 ROSENWILLER

Tél.: 03 88 50 41 66

☐ secretariat@rosenwiller.com



Nombre de Conseillers élus: 15

Conseillers en fonction: 14

Conseillers présents: 12

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROSENWILLER

Séance ordinaire du 23 janvier 2023 à 20h

Sous la présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

<u>Membres présents</u>: BARABINOT Dominique, FISCHER-STEGER Anne, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MARGUIN Stéphane, MEYER Christine, MEYER Eric, MODRY Nathalie, OFFENBURGER Yves, WANTZ Anne-Cécile, ZASOVA FRIEDERICH Biljana

<u>Membres absents et excusés</u>: EINHART Nicolas (procuration à WANTZ Anne-Cécile), GRAFF Claude (procuration à HUCK Jean-Georges)

Ouverture de la séance : 20h05

Le Maire remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Le Maire poursuit en remerciant Claudine HUCK, première adjointe démissionnaire, pour son investissement et tout le travail réalisé depuis ses débuts au Conseil Municipal en 2008 notamment sur le dossier communication et les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Il aborde aussi la visite du sous-préfet, Thierry ROGELET, qui a pu visiter les locaux de la LPO, le cimetière israélite, le lotissement, les ombrières et la halle couverte. Ce dernier a été agréablement surpris par tous les projets et réalisations de Rosenwiller. Il repassera début mars pour aborder le projet de l'école (rénovation énergétique, achat foncier, rénovation intérieure). Lors de sa venue, il a émis le souhait de visiter une cave de vin nature.

POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne, comme secrétaire du Conseil Municipal pour la séance du 23 janvier 2023, Anne-Cécile WANTZ, conseillère municipale.

POINT 2: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15/12/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire profite de ce point pour annoncer que la sortie du Conseil Municipal et des agents n'aura pas lieu le 27 janvier 2023 et sera reportée au mois de mars.

POINT 3: DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal et explique que la démission du premier adjoint n'engendre pas d'élections. En effet, un Conseil Municipal peut atteindre 2/3 de l'effectif sans faire d'élections.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame HUCK Claudine du poste de 1er adjoint, il est proposé de porter à 1 le nombre de poste d'adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de porter à 1 le nombre de poste d'adjoint au Maire.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de prochain Conseil Municipal afin de laisser un temps de réflexion à chacun.

POINT 4: MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la démission du 1er adjoint et de ses différents rôles dans les commissions,

Le Conseil Municipal, après s'être concerté,

Procède au vote et approuve, à l'unanimité, les commissions communales suivantes :

Urbanisme et Bâtiment	Président : Philippe WANTZ	
	Responsable : Nicolas EINHART	
	Membres: Anne FISCHER-STEGER, Jean-Georges HUCK, Eric	
	MEYER, Anne-Cécile WANTZ, Biljana ZASOVA-FRIEDERICH	

Lotissement	Président : Philippe WANTZ Commission élargie Tous les membres du Conseil Municipal seront invités à participer
Cadre de Vie & Environnement Fleurissement Sécurité Marché	Président: Philippe WANTZ Responsable: Jean-Georges HUCK Membres: Dominique BARABINOT, Anne FISCHER-STEGER, Claude GRAFF, Fernande HUCK, Stéphane MARGUIN, Christine MEYER, Biljana ZASOVA-FRIEDERICH
Forêt, chasse, verger et haies	Président : Philippe WANTZ Responsable : Eric MEYER Membres : Nicolas EINHART, Anne FISCHER-STEGER, Stéphane MARGUIN, Yves OFFENBURGER
Scolaire Enfance Jeunesse	Président : Philippe WANTZ Responsables : Nathalie MODRY et Stéphane MARGUIN Membres : Biljana ZASOVA-FRIEDERICH, Yves OFFENBURGER
Finances	Président et responsable : Philippe WANTZ Membres : Dominique BARABINOT, Claude GRAFF, Jean-Georges HUCK, Anne-Cécile WANTZ, Biljana ZASOVA-FRIEDERICH
Communication	Président: Philippe WANTZ Responsable: Biljana ZASOVA Membres: Anne FISCHER-STEGER, Claude GRAFF, Fernande HUCK, Jean-Georges HUCK, Stéphane MARGUIN, Christine MEYER, Anne- Cécile WANTZ,
Appel d'Offres (CAO)	Président : Philippe Wantz Membres titulaires : Nicolas EINHART, Anne FISCHER-STEGER, Anne-Cécile WANTZ Membres suppléants: Eric MEYER, Biljana ZASOVA-FRIEDERICH
Action Sociale (Fête des aînés, activité des mardis, aide aux personnes en difficultés, etc.)	Président : Philippe WANTZ Responsable : Nathalie MODRY (UDAF) Membres du Conseil Municipal : Anne FISCHER-STEGER, Fernande HUCK, Christine MEYER Représentants d'organismes extérieurs : FISCHER-STEGER Francette, FUGER Liliane, STEINER Marie-Odile

Commission urbanisme et bâtiment : Le projet « Ecole » nécessitera peut-être une commission dédiée lorsque le projet démarrera.

Commission communication: La mise en page du journal communal nécessite beaucoup de travail. Il serait peut-être judicieux de déléguer cette mission aux agents du secrétariat ou à un imprimeur.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de prochain conseil municipal afin de laisser un temps de réflexion à chacun.

POINT 5: CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du mi-temps thérapeutique que Patricia ROHLFSHAGEN réalise en télétravail, il convient de délibérer afin de créer un poste pour que Léa AMANN puisse continuer à travailler à Rosenwiller.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 abstentions et 9 votes pour,

Décide la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet - pour une durée hebdomadaire maximale de service, de 11/35ème à compter du 1er février 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principale de 2ème classe. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à l'indice brut 446.

> Inscrit au budget les crédits correspondants.

Actuellement, la Mairie est rarement joignable. Il faudrait créer un renvoi d'appel sur un téléphone professionnel afin que Patricia ROHLFSHAGEN puisse répondre aux coups de fil de la Mairie sur ses heures de travail.

Suite à une réunion ayant lieu la semaine précédent le Conseil Municipal, la préférence des conseillers serait d'embaucher une personne supplémentaire à temps plein qui serait amenée à travailler au secrétariat de la mairie et au service technique.

POINT 6: DIVERS ET INFORMATIONS

- 1. REUNION COMMISSION CADRE DE VIE DU 16/01/2023 : Point présenté par Jean-Georges HUCK
- Les projets 2023 de la commission sont : réfection du mur du cimetière, aménagement plate-bande qui longe le mur à l'intérieur du cimetière, aménagement jardin anciennement HEIDT et installation d'arrosage automatique.
- Marché local: Quatre exposants sont présents chaque semaine et 6 exposants sont présents occasionnellement. Le cadre est agréable. En revanche, la clientèle est peu nombreuse et il n'y a aucun exposant porteur style food-truck. Le prochain marché à thème aura lieu le 10 février 2023: APRES-SKI avec musique allemande et déguisement. Il faudra prévoir de faire un flyer

pour cet évènement. Stéphane MARGUIN précise qu'il faudra trouver une solution pour que quelqu'un ouvre les armoires tous les vendredis à partir de 15h30.

Compostage : Une sensibilisation au compostage est programmée pour les habitants et la grande section de l'école primaire. Les dates seront communiquées prochainement.

Prochaines échéances:

Marché APRES-SKI : 10 févrierChantier CEN Alsace : 22 février

- Osterputz: 1er avril

- Journée citoyenne 13 mai

Divers et informations : rappel de notre parrainage à DINOZE, chantier nature colline, idées : visite de la LPO / sensibilisation à la vente en vrac / sensibilisation à la permaculture

2. INAUGURATION OMBRIERES, HALLE ET ELIGE : Point présenté par le Maire

Une commission sera probablement missionnée pour organiser cet évènement. Il faudra prévoir de la restauration simple (exemple : knacks) et des boissons.

3. NOMBRE DE POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Le conseil municipal souhaite savoir quelles sont les missions des adjoints. Le descriptif des postes leur sera envoyé à l'issue du Conseil Municipal. Biljana ZASOVA-FRIEDERICH souhaite se présenter au poste d'adjoint. Les autres membres du conseil municipal vont réfléchir jusqu'au prochain conseil municipal.

4. PERMIS DE CONSTRUIRE DOMIAL

Le permis de construire déposé par DOMIAL est en pause depuis 2019. Ils ont déjà reconduit la validité du permis de construire une première fois, mais nous n'avons plus de nouvelles depuis septembre malgré plusieurs relances. Que faire s'ils se retirent du projet? Affaire à suivre prochainement.

5. RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DE GRESSWILLER : Point présenté par Biljana ZASOVA-FRIEDERICH

Lors d'une réunion au Select'om, Biljana ZASOVA-FRIEDERICH a rencontré un adjoint de Gresswiller qui lui a proposé d'organiser une rencontre des deux Conseils Municipaux au Lagerbrunnen. Les membres présents sont favorables à cette suggestion.

6. REMARQUES

Le conseil municipal a constaté des problèmes de tassement et de fissure dans la rue de l'Ecole, dans la rue Sainte Odile (au niveau des pavés) et dans la rue Principale.

La gouttière de l'école semble être bouchée. Marc BASTIAN devrait pouvoir intervenir sur ce point.

Date proposée pour le prochain conseil municipal : 23 février 2023.

Séance levée à 22h15.

Le Maire,

Philippe Wantz

La secrétaire de séance,

Anne-Cécile Wantz